



**Circulaire aux fédérations
n° 11 du 31 janvier 2007**

Aide au transport

La circulaire parue au journal officiel ce 26 janvier concrétise un engagement de l'Etat employeur, qui fait suite aux accords signés avec la CFDT il y a un an, le 25 janvier 2006 (une expérimentation avait été menée sur Lille, Nantes et Lyon). A partir du 1^{er} janvier 2007, l'Etat finance les déplacements domicile – travail de ses agents affectés hors Ile-de-France à hauteur de 50%, jusqu'à 51,75 euros par mois.

Cette mesure contribue à limiter les émissions polluantes liées à l'utilisation des véhicules particuliers, ce que confirme l'obligation pour les administrations de développer un « plan mobilité ». La CFDT s'est particulièrement engagée sur cet aspect.

L'ensemble des personnels civils et militaires de l'Etat est concerné, y compris ceux des établissements publics administratifs, et quelque soit la nature du contrat.

Il reste cependant à élargir le champ des bénéficiaires aux agents de La Poste, de France Telecom et des autres fonctions publiques. Il faut aussi améliorer la situation des personnels qui ne peuvent pas emprunter les transports en commun, par exemple ceux exerçant en horaires décalés, ou ceux qui sont affectés en zone rurale. Une piste revendiquée par la CFDT dans ce cas est la promotion financière du covoiturage.